

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 29 mars 2026
Convocation du : 23 mars 2026
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 35

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le vingt-neuf mars à dix heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville.

PRÉSENTS : Martine DUBREU, Hugues QUESTE, Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Laurent DERONNE, Philippe CATTOIRE, Christophe LECOEUICHE, Fatima BOUCLY, Sabine LELEU, Cristiane DELESTREZ, Grégory PICKEU, Ahmed OURAGHI, Valérie PRINGUEZ, Guillaume VILLE, Céline LEROUX, Julie VACHAUDEZ, Samuel DEMARETZ, Mélanie DEZEURE, Jennifer DELPORTE, Alexis DEBUISSON, Nabil YAHYA, Thibault CAPELLE, Sarah FÉVRIER, Benjamin TISON-BEERNAERT, Yasmine EL BACHIRI, Ève ROBBE, Catherine HALOS, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Michel PLOUY, Cyrielle SENECHAL, Quentin MILLIOT, Nathalie DEPOORTERE, Maxime MOULIN, Caroline MARMOUZÉ

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Eve ROBBE

N° DE26.039

**ADMINISTRATION MUNICIPALE
DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

Suivant les dispositions de l'Article L2122-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, « il y a dans chaque commune, un Maire et un ou plusieurs Adjointes élus parmi les membres du Conseil Municipal » :

L'Article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que : « Le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjointes au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal » soit 10 pour notre commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

- D'approuver le nombre d'adjoints proposé.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ :

- 26 voix pour : groupe « Un Nouvel Élan dans le Cœur et dans l'Action »
- 07 abstentions : groupe « L'Urgence d'Agir pour Armentières »
- 02 abstentions : groupe « Une Autre Armentières, Unie et Solidaire »

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,



Pour expédition conforme,
Le Maire,

Ève ROBBE
Conseillère Municipale
Secrétaire de Séance

Jean-Michel MONPAYS